



SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE DÉLÉGATION DE NORMANDIE

NOUVEAU SITE NATIONAL www.spafnat.com

Délégué Régional : Philippe PAUTHONIER, Résidence de France – Immeuble Roussillon

13 rue de La Mailleraye 76 600 Le Havre

spafnormandie@gmail.com

RÈGLEMENT du CONCOURS DE POÉSIE 2026

Le Concours de poésie 2026 de la délégation de Normandie de la Société des Artistes et Poètes de France (SPAF) est ouvert **du 15 janvier au 15 avril 2026**, le cachet de la Poste faisant foi. Plusieurs prix sont en lice.

Pour plus d'information sur la SPAF, suivre le lien ci-dessous du Site officiel de la société des poètes et artistes de France.

<https://share.google/biPQ61LhdcpdBB3sB>

1 - Présentation générale du concours

Ce concours s'adresse à tout auteur rédigeant en français, âgé de plus de 18 ans, quelle que soit sa région ou quel que soit son pays, adhérents à la SPAF ou non. Néanmoins, les adhérents à la

SPAF bénéficie de frais de participation réduits (Cf.§3) et de l'ouverture au concours national ainsi qu'à tous les concours régionaux de la SPAF (Grand Est, Bourgogne, Bretagne, Occitanie). Pour les modalités d'adhésion à la SPAF, se reporter au bulletin d'inscription en fin de règlement.

Ce concours comporte les 4 sections suivantes :

Section 1, Alphonse ALLAIS pour un ensemble de 3 poèmes néoclassiques. Dérogations admises en nombre limité : diérèse avec synérèse ou inversement, faire rimer un singulier avec un pluriel, défaut d'élision à la césure, défaut d'alternance entre rimes masculines et féminines, hiatus, écho.

Section 2, Jacques PRÉVERT pour un ensemble de 3 poèmes en vers libres.

Section 3, BASHÔ pour un ensemble de 5 haïkus.

Section 4, Pierre DAC pour un poème humoristique ou loufoque.

Les candidats peuvent participer à autant de sections qu'ils le souhaitent.

Pour toutes ces sections, le thème est libre.

Pour les sections Alphonse ALLAIS et Jacques PRÉVERT, 4 prix seront décernés dans chaque section : le Grand Prix et 3 prix (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}).

Le Grand Prix de Normandie sera décerné au participant ayant fourni la meilleure prestation sur l'ensemble des 2 sections Alphonse ALLAIS et Jacques PRÉVERT.

Pour la section haïkus, un seul prix sera décerné : le prix BASHÔ.

Pour la section humour Pierre DAC, 3 prix seront décernés.

2 – Présentation des œuvres

Les œuvres seront présentées au format A4, recto seulement, police de caractères 12 Times New Roman ou Arial, interligne simple, feuilles non agrafées.

En haut et à gauche de chaque feuille figurera le code d'anonymat composé de 3 lettres majuscules et de 3 chiffres, exemple : PJR 358. Ce code sera le même pour toutes les sections si le participant concourt à plusieurs sections.

La longueur des poèmes n'excédera pas 40 vers.

3 – Frais de participation

3 – 1 Adhérents à la SPAF :

- Section 1 : Alphonse ALLAIS, 15 €.
- Section 2 : Jacques PRÉVERT, 15 €
- Section 3 : BASHÔ, 10 €
- Section 4 : Pierre DAC, 10 €.

3 – 2 Non adhérents à la SPAF

- Section 1 : Alphonse ALLAIS, 22 €.
- Section 2 : Jacques PRÉVERT, 22 €
- Section 3 : BASHÔ, 17 €
- Section 4 : Pierre DAC, 17 €.
-

Les frais de participation et, le cas échéant, l'adhésion à la SPAF feront l'objet d'un chèque libellé à l'ordre de la Société des Poètes et Artistes de France.

4 – Anonymat

Pour garantir l'anonymat, les participants rempliront la fiche d'inscription, Cf. ci-après, en indiquant : code d'anonymat, prénom, nom, adresse postale, adresse mail et liste des œuvres présentées dans chaque section.

5 – Envoi du dossier

Ce dossier comprendra :

- Les œuvres en 3 exemplaires, recto uniquement.
- La fiche d'inscription qui sera mise dans une enveloppe cachetée. Sur cette enveloppe figurera le code d'anonymat.
- Le chèque pour les droits de participation et pour, le cas échéant, l'inscription à la SPAF selon la formule retenue, Cf. bulletin d'adhésion ci-après.
- Dans le cas où le participant n'aurait pas d'adresse mail, ce dernier devra joindre à son envoi une enveloppe au format 110mm x 220mm affranchie pour 20 grammes avec son adresse pour recevoir le palmarès.

Le tout est à adresser, **sans envoi recommandé**, à :

Philippe Pauthonier
SPAF Délégation de Normandie
Résidence de France – Immeuble Roussillon
13 rue de la Mailleraye
76600 Le HAVRE

5 – Points divers

La participation au concours vaut acceptation totale du présent règlement.

Les participants s'engagent à ne pas recourir à l'Intelligence Artificielle.

Les poètes certifient qu'ils sont les auteurs des œuvres présentées.

Tout dossier non conforme au présent règlement ne sera pas retenu.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les œuvres ne seront pas rendues.

6 – Palmarès

Le palmarès sera communiqué aux participants avant la fin juin par mail ou par voie postale pour ceux n'ayant pas de mail.

7 – Récompenses et cérémonie de remise des prix

Les lauréats recevront des diplômes et médailles.

Le lauréat du Grand Prix de Normandie recevra 100 €.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le samedi 26 septembre 2026 dans la salle panoramique du casino de Villers-sur-Mer, 14640, Place du Lieutenant Fernand Fanneau. Le même jour se tiendra le Congrès National de la SPAF. Les détails de l'organisation de cette journée vous seront communiqués avec l'invitation à notre Congrès National.

La présence des lauréats à la cérémonie de remise des prix est fortement souhaitée. Les lauréats qui ne seront pas présents ni représentés recevront uniquement leurs diplômes par voies postales.

À vos plumes !

Philippe Pauthonier
Délégué Régional SPAF pour la Normandie
spafnormandie@gmail.com

SOCIÉTÉ DES POÈTES ET ARTISTES DE FRANCE

S.P.A.F.



BULLETIN D'ADHÉSION

NOM :
PRÉNOM :
PSEUDONYME :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
TEL FIXE : MOBILE :
ADRESSE MAIL :

COTISATIONS

ADHÉSION (sans revue)..... 24 €
ABONNEMENT seul..... 33 €
ABONNEMENT ET ADHÉSION (France, Étranger) 40 €
MEMBRE BIENFAITEUR..... 60 €
COUPLE..... 48 €
LE NUMÉRO (compter en plus 5 € de frais d'envoi) 12 €

Merci d'entourer la formule choisie.

Votre règlement est à adresser au siège administratif par chèque avec le bulletin d'adhésion complété ou bien au Délégué Régional (adresse sur notre site : spafnat.com).

Votre chèque doit être établi à l'ordre de la **Société des Poètes et Artistes de France**.

Si vous préférez faire un virement sur notre compte de La Banque Postale, voici le no :

ETABLISSEMENT : 20041 GUICHET : 00001 NO COMPTE : 0134345H020 CLE: RIB 65

IBAN : FR17 2004 1000 0101 3434 5H02 065

BIC : PSSTFRPPPAR

Date :

Signature :

Nous écrire au siège administratif : Pascal Lecordier 11 rue Juliette Récamier 69130 Écully

Tel : 06 26 37 58 47

Courriel : plecordier@free.fr

Siège social : Mairie, rue du 11 novembre 86360 Chasseneuil du Poitou

Fiche de participation et d'anonymat

Code d'anonymat :

Prénom :

Nom :

Adhérent SPAF : oui non

Adresse postale :

Adresse mail

Œuvres présentées

Section 1, Alphonse ALLAIS, titres des poèmes :

-
-
-

Section 2, Jacques PRÉVERT, titres des poèmes :

-
-
-

Section 3 : BASHÔ, indiquer seulement si vous avez participé à cette section :

- Oui
- Non

Section 4 : Humour, Pierre DAC

- Titre du poème :

Total des frais de participation et, le cas échéant, d'adhésion à la SPAF selon la formule choisie :